Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

L'aquilon

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 1325 Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9 Volume 22 numéro 10, 16 mars 2007

Dans nos pages cette semaine

Sommaire



Photo : Batiste W. Foisy

Le conteur Abénaki Daniel Richer, a offert des spectacles à Yellowknife et à Hay River dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. Lisez l'article en page 18.

Pas de gaz avant 2014

Les coûts de production du Projet gazier du Mackenzie doublent.

Batiste W. Foisy

Le gaz naturel enfermé dans le sous-sol du delta du Mackenzie ne sera pas brûlé par les consommateurs du Sud avant 2014, estiment les promoteurs du Projet gazier du Mackenzie.

Dans des documents déposés le 12 mars à l'Office national de l'énergie, Imperial Oil, le leader du consortium gazier, présente de nouvelles estimations des coûts associés au projet ainsi qu'une version révisée des échéanciers de construction.

Alors que les promoteurs visaient initialement une mise en chantier en 2008 pour un début de la production en 2011, on estime désormais que la mise en chantier ne se fera pas avant 2010 et que la production démarrera vers 2014. En effet, Imperial Oil compte désormais échelonner les travaux sur quatre hivers plutôt que trois.

Les promoteurs espèrent obtenir les autorisations de construction en 2008, choisir d'aller ou non de l'avant avec le projet en 2009 et, le cas échéant, entamer les travaux en 2010.

Dans une conférence de presse, le 12 mars, le vice-président d'Imperial Oil, Randy Broiles, a expliqué que la lenteur du processus réglementaire était la première cause d'incertitudes quant au respect des échéances de construction.

« Nous n'avons pas de pouvoir sur le déroulement du processus réglementaire. Nous croyons cependant qu'il est plus probable que ce processus accuse des retards qu'il s'accélère », a déclaré Broiles.

« Nous avons besoin de certitudes de la part des autorités réglementaires. Nous voulons être certains que si nous obtenons les autorisations de l'Office national de l'énergie, nous obtiendrons aussi les permis additionnels nécessaires », a ajouté le vice-président.

À partir de janvier 2006, deux commissions itinérantes ont mené des audiences publiques sur le Projet gazier du Mackenzie, dans diverses communautés des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Alberta. Les audiences de l'Office national de l'énergie se sont terminées dans les délais prescrits en décembre 2006 ; celles menées par la Commission d'examen conjoint doivent prendre fin la semaine prochaine, soit trois mois plus tard que ce qui était initialement prévu. Les rapports de ces commissions sont attendus avant la fin de 2007.

Depuis le début, des représentants de l'industrie ont dénoncé ce qu'ils estiment être un processus trop lent et complexe. De nombreux politiciens ont également tenu de tels propos, notamment le premier ministre du Canada, Stephen Harper, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, Jim Prentice et le ministre de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement des TNO, Brendan Bell.

À l'inverse, de nombreux groupes citoyens ayant pris part à ces audiences se sont plaints que le processus était trop rapide et qu'ils n'avaient pas le temps de prendre adéquatement connaissance de la documentation.

Deux fois plus cher

Selon ces mêmes documents déposés à l'Office national de l'énergie par Imperial Oil, les coûts de production du mégaprojet auraient plus que doublé depuis la présentation formelle du projet aux organismes de réglementation, en octobre 2004. À ce moment, on estimait que le Projet gazier du Mackenzie allait coûter 7 milliards de dollars, ce qui en faisait déjà le chantier le plus onéreux de l'histoire canadienne ; on avance aujourd'hui que la facture s'élèvera à 16,2 milliards de dollars.

De ces coûts, 10,5 milliards $ couvriront la construction du réseau de gazoducs, 3,8 milliards $ serviront à la construction des installations des trois champs de productions initiaux et finalement 1,9 milliard $ seront alloués à des travaux effectués après le début la production gazière. Jusqu'à présent, les promoteurs ont dépensé approximativement 600 millions de dollars dans ce projet

Malgré cette augmentation spectaculaire des coûts, le vice-président d'Imperial Oil demeure positif. « Ne vous y trompez pas, nous sommes toujours

Gaz
Suite en page 2



Maxence Jaillet et Batiste Foisy

Radio-Canada ne respecte pas son mandat

Nombreux étaient les résidents de Yellowknife qui se sont déplacés à l'Assemblée législative, lundi dernier, pour exprimer leurs points de vue sur le diffuseur public Radio-Canada/CBC au Comité permanent du Patrimoine Canadien qui effectuait une tournée nationale. Alors que les auditeurs de la chaîne anglophone CBC North se sont généralement dits satisfaits du service publique qui leur permet de suivre l'actualité de leur localité tout en sentant qu'ils font partie de l'ensemble canadien, les auditeurs du poste francophone ont fait connaître leur mécontentements face à ce qu'ils considèrent être un manque de services béant. Des communautés des TNO n'ont pas accès à la radio publique en français, ont-ils signalés aux membres du comité. Ils ont indiqué que dans le Nord la responsabilité de l'entretien de l'équipement de retransmission incombait aux associations francophones et que, selon toute vraisemblance, cela contrevenait au mandat du diffuseur publique. Les francophones ont aussi signalé le manque d'information locale dans leur langue à Radio-Canada. La société d'État n'a aucun journaliste francophone en poste aux TNO, ni au Nunavut.

Nouveau site Internet pour l'état des routes

Le ministère des Transports offre un nouveau site Internet, améliorant l'information sur l'état des routes et des traversiers à travers le système routier du territoire. Un rapport détaillé des conditions sur chaque section de route permet aux voyageurs de faire des choix plus éclairés sur ses voyages. Le nouveau site permet aussi de s'inscrire à une liste d'envoi des rapports journaliers, assurant à l'abonné d'être toujours au courant des changements sur ses sections de prédilections offertes sur le site. L'accès aux heures de départs et d'arrivées des vols à l'aéroport de Yellowknife garantit aux intéressés d'observer l'état des navigations tel qu'ils le verraient sur l'écran de l'aéroport. Le ministre Menicoche félicite son ministère de cette amélioration et affirme que l'accessibilité à ces documents sera certainement appréciée par les petites communautés où il était plus difficile d'obtenir des copies papier de ces informations. Le site Web www.dot.gov.nt.ca n'est disponible qu'en anglais.

Apprendre sur les droits de la personne

L'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP) organise la conférence nationale annuelle des droits de la personne du 17 au 19 juin 2007 à Yellowknife. Présentée par Sheila WattCloutier, candidate au prix Nobel de la paix 2007, la conférence comprend des ateliers pour apprendre davantage sur les droits à l'égalité au Canada. L'accommodation dans le domaine de l'emploi, les compétences en défense des droites pour les ONG et l'évolution des droits de la personne liés è l'environnement dans le Nord canadien et à l'échelle mondiale seront les sujets abordés durant la conférence. Pour s'inscrire, visitez le www.nwthumanrights.ca/cashra2007.

En route pour 2010

Les trois ministres responsables du Sport et des Loisirs dans les trois territoires ont signé le 22 février un protocole d'entente avec le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN). Ayant comme volonté de favoriser le développement sportif et culturel dans les territoires, les signataires ont trouvé ensemble un certain nombre de possibilités de collaboration avec les Jeux de 2010. Forts de l'expérience acquise lors de l'organisation des Jeux du Canada de Whitehorse 2007, les territoires se sentent prêts à épauler une manifestation à l'ampleur internationale. Le ministre responsable de la Jeunesse, Michael McLeod expose qu'ils examinent la formation d'une délégation culturelle du Nord, avec des Jeux inuits et dénés, des chants gutturaux et des danses traditionnelles.

Gaz

Suite de la page 1

confiants que le projet ira de l'avant », a-t-il dit après avoir signalé que la hausse de l'investissement était « prévisible ».

Néanmoins, Randy Broiles se dit préoccupé par la « compétitivité » du projet et a martelé tout au long de la conférence de presse que le projet ne sera pas viable tant qu'Ottawa n'aura pas présenté au promoteur « un cadre économique » satisfaisant. « Le besoin de boniments fiscaux est encore plus grand qu'en 2005 », a-t-il dit.

Imperial Oil se défend pourtant de réclamer des subsides au gouvernement. Le genre de « boniments » que recherche la division canadienne d'ExxonMobil auraient plutôt à voir avec le régime de taxation. Les promoteurs du Projet gazier du Mackenzie, a laissé entendre Randy Broiles, souhaitent que le taux de redevances soit progressif et qu'il s'ajuste en fonction de la variation du prix du gaz.

Questionné à savoir si le consortium souhaitait un pacte économique similaire à celui des sables bitumineux albertains, Broiles a répondu que « en effet » c'est une entente de cet acabit qui est recherchée. Dans les sables bitumineux, les gouvernements provincial et fédéral ne touchent aucune redevance sur la ressource tant que les promoteurs n'ont pas recouvré leur investissement initial.

Le « cadre économique » souhaité par le consortium devrait également comprendre des engagements du gouvernement fédéral pour permettre à de tierces parties d'exploiter d'autres champs gaziers que ceux visés par le projet, a affirmé Broiles.

Enfin, le vice-président d'Imperial Oil a suggéré que les coûts de construction de certaines infrastructures pourraient être « partagés » avec le gouvernement fédéral. Les débarcadères pour les barges le long du Mackenzie ou encore des pistes d'atterrissage pourraient entrer dans cette catégorie d'infrastructures qui, selon Broiles, « s'avèrent également utiles pour les communautés ».

Toutes ces mesures ne constituent pas des subventions, estime le vice-président d'Imperial Oil, « mais elles sont essentielles » à la réalisation du projet.

Imperial, a-t-il ajouté, ne se lancera pas dans cette aventure sans avoir l'assurance que le taux de retour sur l'investissement ne se situera pas « dans les deux chiffres ». Broiles ne révèlera pas quelles sont les estimations du taux de retour sur l'investissement anticipé en vertu du régime de redevances actuel, mais, dit-il, e projet est « économiquement maigre ».

Le Projet gazier du Mackenzie est promu par Imperial Oil, Shell Canada, ExxonMobil Canada, Connoco Phillips et l'Aboriginal Pipeline Group. Cette dernière est une société autochtone qui obtiendra un tiers des droits sur le gazoduc si le projet attire d'autres investisseurs prêts à exploiter des gisements gaziers supplémentaires à ceux détenus par les promoteurs.

Le projet initial devrait avoir une durée de vie d'au plus 15 ans. Si d'autres puits sont développés le gazoduc pourrait servir durant une quarantaine d'années.

Commission scolaire

Un projet de réglé et l'on passe à un autre

La réunion mensuelle de la CSFD débouche sur plusieurs réalisations

Maxence Jaillet

Après une réunion en matinée, avec le ministre de l'Éducation Charles Dent, les commissaires et les membres du CA de la Commission scolaire francophone de division des Territoires du Nord-Ouest se réunissaient lundi soir pour poursuivre leurs réalisations.

Depuis février, la Commission connaît le nom de l'entrepreneur qui va effectuer les travaux d'agrandissements de l'ÉASC. Dowland Construction est la compagnie qui a été choisie par le comité de sélection formé par la CSFD et les ministères des Travaux publics et de l'Éducation. La capacité de construction, l'expérience, la compétitivité du devis et le respect de l'échéancier prescrit sont les critères qui ont déterminé le choix. L'entreprise devrait commencer les travaux s'élevant à 1,5 million de dollars très prochainement. Gérard Lavigne, DG de la Commission, précise que l'assise en acier et le béton armé seront livrés par le pont de glace et qu'il annoncera bientôt si une première pelletée officielle sera tenue.

Ainsi, cette étape étant passée, elle n'a pris que peu de place lors de la réunion avec le ministre. La Commission s'est attelée à la tâche des prochains agrandissements, phase II de l'ÉASC et phase I de l'École Boréale. D'après André Légaré, président de la CSFD, le ministre se sent plus ou moins à l'aise de défendre les deux projets en même temps. Dent leur a confié que ce serait plus facile pour lui d'obtenir les fonds nécessaires s'ils étaient traités séparément. Mais, la Commission ne tient pas à changer son approche en parallèle assurant que les deux écoles nécessitent un agrandissement dans un avenir rapproché.

Le plan d'urgence des deux écoles subit maintenant ses dernières retouches. Il sera déposé au ministère prochainement.

L'affaire Marcel Blanchet suit son court, M. Légaré affirme que l'on a conseillé à la Commission de ne tenter qu'une récupération partielle de 62 000 $ de l'argent détourné. Le CA semble favorable à cette approche.

Le montant du solde maximum de la carte de crédit du directeur général est approuvé à 25 000 $.

Le nouveau logo est en voie de concrétisation. Symbolisant l'enthousiasme et le dynamisme de la Commission, il doit évoluer vers la nouvelle réalité de celle-ci, implantée à Yellowknife, mais s'étant épanouie jusqu'à Hay River. Ce logo accompagnera la nouvelle papeterie nécessaire suite au déménagement des locaux de la Commission sur la 51e rue à Yellowknife.

Le CA de la CSFD tiendra une réunion è huis clos le 24 mars pour élaborer le budget 2007-2008 et le présentera au public dès le mois prochain lors de sa réunion mensuelle afin d'obtenir des commentaires.

Éditorial



Alain Bessette

Un écran de fumée

Parfois, ça peut dépanner de ne pas avoir la juridiction désirée. Ainsi en est-il au niveau du pouvoir de légiférer au niveau de l'environnement pour le gouvernement territorial. On sait très bien que la majorité de nos élus territoriaux appuient sans réserve le projet gazier du Mackenzie en raison des énormes impacts économiques de ce projet. Au diable les conséquences écologiques de ce méga projet sur la planète, ce sont des centaines de millions de dollars en retombées qui miroitent à leurs yeux.

Même si la protection de l'environnement est une question de plus en plus prioritaire pour plusieurs citoyens, son intérêt n'est encore que marginal dans le Nord, surtout auprès de la population autochtone qui est aux prises avec des problèmes immédiats plus criants.

Malgré ce contexte économique et social, le GTNO a tout de même émis une politique interne sur ses propres émissions de gaz à effet de serre; des mesures humbles, devrais-je souligner, mais quand même louables.

Mais pourquoi uniquement des objectifs internes?

Tel que mentionné plus haut, les relations entre le gouvernement et l'industrie d'exploitation des ressources repose davantage sur la maximisation des retombées que sur tout autre aspect des projets. Je suis certain que le gouvernement se sentirait mal à l'aise de quémander des accords économiques d'une part, et d'instaurer des mesures environnementales d'autre part.

L'absence de juridiction du territorial en matière environnementale devient donc un atout pour un gouvernement qui aimerait bien se défiler de certaines obligations qui seraient en contradiction avec ses objectifs premiers qui sont de nature économique.

Tel que mentionné par M. Ritchie, il y aurait d'autres mesures qui auraient pu être mis de l'avant dans le cadre juridictionnel actuel, ne serait-ce que l'élaboration d'une série de mesures volontaires adressées à l'industrie ou même une taxe sur la pollution. Sans essayer de s'attaquer aux principaux pollueurs, on a l'impression que cette politique n'est finalement qu'un écran de fumée.











Photo : Tony Gonda

Brendan Joseph Green de Hay River sur la plus haute marche du podium de l'épreuve de Ski de fond, 15 Km libre homme. Il signe un temps de 43:14.70 et devient l'unique médaillé des TNO de ces jeux du Canada 2007. Au cumul des médailles, la délégation du Québec l'emporte sur les autres provinces et territoires avec un total de 122 médailles.

L'aquilon

C.P.1325, Yellowknife, T.N.-O., X1A 2N9
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-2158
C.P. 4612, Hay River, NT, X0E 0R0
Tél. : (867) 875-0117, Téléc.: (867) 874-2158
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journaliste : Batiste W. Foisy et Maxence Jaillet
Correction d'épreuve : Jaqui Gagnon
Adjointe administrative : France Benoît

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 1000 exemplaires. *L'Aquilon* est la propriété des *Éditions franco-ténoises/L'Aquilon* et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de *L'Aquilon*. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, *L'Aquilon* accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. *L'Aquilon* est membre associé de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.





Un homme est parti sans dire au revoir

Cette semaine, L'Aquilon rend hommage à Côme Deshais décédé au mois de février.

Maxence Jaillet

Résident de Hay river, Côme Deshais, 59 ans, est mort dans son appartement au 10e étage du High rise. Seul aux TNO, il a fallu plusieurs jours avant que l'on constate son absence. Le mercredi 28 février, lorsque la GRC entre dans son appartement, elle retrouve le corps de Côme assis dans son fauteuil de salon.

Différents témoignages de la communauté francophone désignent l'individu comme un homme de confiance. Membre des conseils d'administrations de l'association franco-culturelle de Hay River et du Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest, il occupait une place active au sein des organismes francophones de la région. Pourtant, peu de gens le connaissaient vraiment bien. Les rencontres avec les autres membres des conseils se soldaient par des impressions positives, mais restaient peu profondes. La générosité, la bonne humeur, le calme peuvent définir sa personnalité lors de ces contacts publics.

Pour son ami Gerry Goudreau, c'était un homme sur qui l'on pouvait se fier. « Le plus souvent on se voyait dans ma cour à bois, c'était un de mes clients. J'étais content de le voir à chaque fois, il m'était bien sympathique. Pour tout dire, on se ressemblait tous les deux, en tant que francophones qui devaient faire des affaires dans une communauté anglophone, nous avions le même background. C'était un homme qui n'aimait pas être à la tête de quelque chose mais qui aidait volontiers à toutes sortes de projets. Avec le temps, nous nous connaissions bien, mais je suis parti de Hay River en novembre 2006, je ne l'avais pas revu depuis, je suis bien attristé ».

Une personne demeurait proche de lui en ville, c'est elle qui s'est inquiétée de ne plus le voir à l'hôpital, où il venait manger sa soupe le midi. Yvette Bruneau, technicienne de laboratoire à l'hôpital s'est rendu à son appartement le 27 février pour expliquer son absence. « Habituellement, c'est à ce temps-ci de l'année qu'il part au Québec pour voir sa mère et ses garçons. Mais il n'avait rien dit à personne sur son départ. Son truck était brisé alors je me suis dit que c'était pour ça qu'il ne venait plus. Mais il n'y avait pas de réponse à son appartement, et les voisins ne l'avaient pas vu non plus depuis plus d'une semaine ».

Yvette pense que Côme est mort à la mi-février, que la voisine s'est plainte d'une forte odeur provenant de son appartement peu de temps après, et que la direction de l'immeuble a préféré calfeutrer le dessous de la porte avec du styromousse croyant qu'il avait laissé des ordures dans son appartement durant son absence. « Je n'ai pas eu d'information provenant de la GRC, n'étant pas de la famille, ils ne m'ont pas donné de détails. J'ai appris qu'il avait eu un pontage, il y a dix ans, c'est vrai qu'il n'était pas en parfaite santé et qu'il ne pouvait pas beaucoup forcer à cause de son cœur ». Côme était entrepreneur, il travaillait toujours avec quelqu'un, d'après Yvette. Il travaillait consciencieusement, et faisait du bel ouvrage lorsqu'il le voulait. « Il aimait faire de la voile sur la rivière, et aller à la pêche. Il avait un rêve, je sais qu'il voulait retourner au Québec pour enseigner la charpenterie à son plus jeune garçon. C'était un ami sur qui je pouvais compter. Sa disparition crée un vide pour moi. »

Ce solitaire qui venait de Trois-Rivières s'installe à Hay River au milieu des années 80. Au début des années 90, il se marie à Marie Trottier, une infirmière québécoise. Ils ont deux garçons, Julien et Jean-Marc, qui naissent à Hay River. Puis le couple se sépare et Côme reste seul aux TNO.

Sa dépouille sera rapatriée au Québec et des membres de sa famille doivent venir prochainement prendre possession de ses biens.

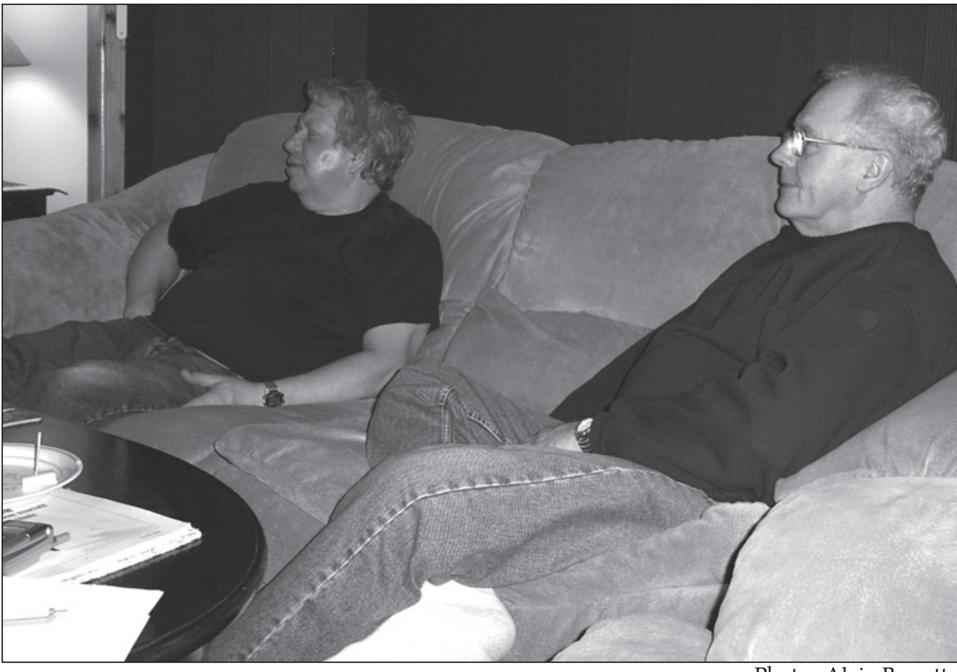


Photo : Alain Bessette

Côme Deshaies (à gauche) en compagnie de Gerry Goudreau, lors de la soirée des élections fédérales en janvier 2006.

Air Canada change sa politique concernant les enfants

Marie-Hélène Comeau - L'Aurore boréale

WHITEHORSE – Les enfants de 12 ans et moins ne seront plus autorisés à voyager seuls dans les vols en correspondance d'Air Canada. La compagnie aérienne nationale continuera d'offrir son programme pour enfants non accompagnés seulement sur les vols directs dès le 1er avril.

« Cette politique repensée continuera de répondre à la majorité des clients qui y ont recours, car la plupart s'en prévalent uniquement pour des itinéraires sans escale et avec vol unique », a expliqué Isabelle Arthur, de la compagnie Air Canada.

« L'examen attentif du programme d'accompagnement a permis d'établir que l'attention accordée aux enfants qui voyagent seuls et qui ont des vols de correspondance est beaucoup trop complexe et onéreuse, surtout en cas d'irrégularités d'exploitation. La demande (...) est à son plus fort pendant les périodes de pointe hivernales, quand les probabilités de retard et d'annulation dues aux tempêtes sont les plus grandes », souligne-t-elle.

Aucune exception ne sera faite pour les communautés éloignées où les vols en correspondance sont une réalité quotidienne. Au Yukon, les vols d'Air Canada se rendent obligatoirement à Vancouver où les gens par la suite changent de vols pour se rendre vers leur destination finale.

« Les exigences à accorder au service d'accompagnement sont rigoureuses. Elles constituent toutefois un fardeau supplémentaire pour notre exploitation et notre personnel tenu de s'occuper de ces enfants, parfois dans des circonstances imprévisibles imputables aux correspondances », souligne Isabelle Arthur.

« Il faut noter également que la plupart des grandes chaînes hôtelières, (...) n'acceptent pas de mineurs non accompagnés dans leurs établissements. Cela complique les choses et augmente de façon importante le coût réel pour s'occuper adéquatement des enfants voyageant seul advenant des irrégularités d'exploitation qui les obligent à passer la nuit sur place.

Cette situation n'est pas pour plaire à tous les Yukonnais. Nombreuses sont les familles éclatées où l'un des parents n'habite plus au territoire. Cette nouvelle politique d'Air Canada vient donc mettre des bâtons dans les roues à de nombreux parents. Sans compter les visites des enfants à leurs grands-parents qui habitent, règle générale, également à l'extérieur.

Malgré tout, Air Canada reste inflexible concernant sa décision.

« La grande majorité des clients qui utilisent le service d'accompagnement le font sur des vols directs. Nous établissons des politiques qui répondent aux attentes d'un plus grand nombre de voyageurs. Pour pouvoir continuer à offrir, tous les jours, à nos clients les bas tarifs auxquels ils s'attendent désormais, en dépit de la flambée des prix du carburant, il est essentiel de revoir et de redéfinir continuellement nos activités », conclut Isabelle Arthur.



Chronique TNO Santé

À vos dents! Partez…

Idéalement après chaque repas, mais au moins deux fois par jour, et surtout avant d'aller au lit, il faut s'emparer sur sa brosse à dents, ouvrir grand la bouche et se mettre à l'ouvrage. Attention! Avec précaution et en douceur que la brosse soit manuelle ou électrique, le brossage de toutes les surfaces des dents dure de deux à trois minutes.

Qu'on se le dise, la brosse à dents est un objet personnel que l'on choisit d'abord pour la souplesse de ses soies. Elles ne doivent pas malmener ou abîmer les gencives. Colorée, fluorescente, banale ou griffée, la brosse à dents a la vie courte : à peine six mois. La soie dentaire est le complément et l'alliée indéfectible de la brosse à dents dans la lutte contre la carie. De plus, elle déloge la plaque qui, à la force du temps, formerait du tartre. Ordinaire ou parfumée, on l'utilise une fois par jour avant d'aller se coucher.

Généralement, on préfère utiliser la brosse à dents enduite de dentifrice. Le fluorure, contenu dans la vaste majorité des dentifrices vendus sur le marché, est une forme de fluor qui est absorbée par l'émail de la dent. Il durcit les couches superficielles de la dent la rendant ainsi plus résistante à la carie.

Finalement, pour les générations futures, durant le brossage des dents, on ferme le robinet. Et on recycle les vieilles brosses à dents.

Source : Capsules « À votre santé » du Réseau TNO Santé

Championne de la semaine



Crystal Larose, clinique dentaire Great Slave de Yellowknife

Crystal est hygiéniste dentaire à la clinique dentaire Great Slave de Yellowknife. Elle offre des services professionnels et des services d'interprétation aux patientes et patients francophones qui fréquentent la clinique. Elle aime faire du patinage en famille et s'implique dans plusieurs activités avec les enfants, quand son horaire le lui permet.

Merci pour le blanchissage de nos dents! En français…!

La Chronique TNO Santé est préparée par le Réseau TNO Santé en français et se veut un espace d'échanges et d'information. Pour plus de renseignement, consultez www.reseautnosante.com

Avis aux professeurs de français et aux moniteurs

Si vous possèdez une caméra numérique et que vous désirez faire connaître à tous les belles activités de vos classes de français, *L'Aquilon* se fera un plaisir de publier vos photos ou vos textes dans sa section «Dans nos écoles », sans frais, et en autant que l'espace soit disponible.

Accompagnez votre photo d'une description (qui, quoi, quand et où?) et envoyez le tout à aquilon@internorth.com

Une nouvelle aire protégée dans le Sahtu

Le « lieu historique national du Canada Sahoyúé–Ehdacho » aura une superficie de 5 600 kilomètres carrés.

Batiste W. Foisy

Une nouvelle aire protégée patrimoniale verra le jour sur les rives du Grand lac de l'Ours, a annoncé le ministre de l'Environnement du Canada, John Baird, qui s'est déplacé à Yellowknife le 11 mars.

Fruit de consultations avec les Dénés du Sahtu ayant débutées en 1997, le lieu historique national du Canada Sahoyúé–Ehdacho (c'est son nom !) aura une superficie de 5 600 kilomètres carrés, soit à peu près la taille de l'Île-du-Prince-Edward.

Le parc sera situé sur la rive est du Grand lac de l'Ours et comportera en fait deux parties : Sahoyúé (montagne du grizzly), une péninsule située près de la communauté de Déline et Ehdacho (Collines du foin d'odeur), une autre péninsule dans la partie plus nordique du lac. Il s'agit de deux lieux considérés sacrés par les Dénés du Sahtu qui les utilisent depuis les temps immémoriaux pour leurs activités traditionnelles.

Le degré de conservation établi permettra aux Dénés de continuer de pratiquer leurs activités traditionnelles sur ces sites tout en offrant aux Canadiens un territoire intact et exempt d'activité industrielle.

Environ 80 % du territoire visé sont des terres de la Couronne fédérale et les autres 20 % sont des terres dénées. En conséquence, avant que le lieu soit formellement protégé une entente de gestion devra être négociée entre Parcs Canada et les Premières nations de Déline. Cette entente reconnaîtra sensément la propriété partagée du lieu.

Le gouvernement fédéral investira cinq millions de dollars sur une période de cinq ans pour l'aménagement initial du lieu. Ensuite, 700 000 $ par année seront alloués pour couvrir les frais de fonctionnement courants de l'aire protégée.

Il s'agit de la première aire patrimoniale établie dans le cadre de la Stratégie des aires protégées des Territoires du Nord-Ouest depuis que celle-ci a été lancée en 2003.



Photo : Alexandre Beaudin (www.karmaproductions.ca

Le chef de Deline, Charlie Neyelle, et le ministre des Affaires indiennes et du Nord, John Baird, signent les documents qui confirment la création prochaine du parc Sahoyúé-Ehdacho.

La Stratégie vise à créer un réseau d'aires protégées partout dans les TNO.

L'originalité de ce plan est que les aires sont choisies par les communautés autochtones en fonction de leur importance historique et patrimoniale. En plus de Sahoyúé–Ehdacho, sept autres sites des TNO sont candidats au titre d'aires protégées. L'objectif de départ était de protéger l'ensemble de ces sites d'ici 2009, mais il est incertain que cet échéancier sera respecté.

Ce n'est pas la première fois que le nouveau ministre de l'Environnement canadien se porte à la défense des sites naturels intacts des TNO. Le 31 janvier, lors d'une rencontre en privé avec des groupes environnementalistes et des leaders autochtones, John Baird aurait assuré de son « engagement personnel » pour qu'une série de sites des TNO soient rapidement protégés.

Parmi les sites que le ministre Baird aurait identifiés comme étant prioritaires, mentionnons le bassin versant de la rivière Nahanni et le bras Est du Grand lac des Esclaves.